

### Urbanisme

Vous souhaitez **construire**, **agrandir**, **modifier**, changer la destination de vos locaux existants, renseignez-vous auprès de Mme POTTERS (Accueil Urbanisme), qui vous guidera dans toutes vos démarches.

L'accueil d'urbanisme vous renseigne sur les documents officiels, la faisabilité de vos projets, les procédures et démarches, la réglementation, et vous aide également à la constitution de vos dossiers.

**P.L.U.** : Pour découvrir le plan de zonage, et savoir dans quelle zone votre bien est situé, [cliquez ici](#).

Puis consulter, le règlement qui s'y applique

- [Règlement de la zone A](#)
- [Règlement de la zone AU](#)
- [Règlement de la zone AUO](#)
- [Règlement de la zone AUF](#)
- [Règlement de la zone AUL](#)
- [Règlement de la zone N](#)
- [Règlement de la zone UA](#)
- [Règlement de la zone UB](#)
- [Règlement de la zone UC](#)
- [Emplacements réservés](#)

### Contact :

Mme POTTERS au : 05 62 11 59 83

### Ouverture au public

Lundi, mardi, vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 et le jeudi de 8h30 à 12h.

Fermeture le mercredi toute la journée.